

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'élection de Monsieur Georges LINARÈS à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2023.
- Considérant la demande de monsieur Jérôme SPATI n° étudiant 20617 du 11 avril 2025,

ARRÊTE

Article 1

Il s'avère nécessaire de convoquer un jury qui sera appelé à statuer sur les résultats de monsieur Jérôme SPATI, étudiant en master 1^{ère} année « Histoire et identités » au titre de l'année universitaire 2005-2006.
La composition dudit jury est établie comme suit :

Présidente du jury
Nom – Prénom
PETITEAU Natalie

Grade
PRF UNI CE

Membres du jury :
Nom – Prénom
BERTHERAT Bruno
NICOUD Marilyn
DESCHANEL Boris

Grade
MCF HC
PRF UNI CE
MCF CL NORM

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à monsieur le Recteur de Région Académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'institut Culture, Patrimoine et Sociétés Numériques sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 15 juillet 2025

Le Président d'Avignon Université, Georges Linares

le 17/07/2025 11:08:09 +02:00

Georges LINARÈS

